

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 30433**

Intitulé

MASTER : MASTER Domaine Droit économie gestion Mention « Economie sociale et solidaire »

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
UNIVERSITE LUMIERE - LYON 2, Université Jean Monnet - Saint-Etienne	Présidente, Présidente

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1967)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

122 Economie, 123 Sciences sociales (y.c. démographie, anthropologie), 310 Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Master Mention « **Economie sociale et solidaire** » certifie les étudiants et les professionnels dans le cadre des activités suivantes :

- Pilotage d'organisations sociales et solidaires
- La conduite de projets de politiques publiques territorialisées et l'animation des organisations de l'économie sociale et solidaire
- L'accompagnement et le financement des projets de création de très petites entreprises, associations et structures de portage
- Opération internationale de coopération et d'aide au développement

Le Master Mention « **Economie sociale et solidaire** » propose le parcours suivant :

- Economie sociale et solidaire (Formation initiale et Formation continue)

Parcours « Economie sociale et solidaire »

- Concevoir, piloter et mettre en oeuvre des stratégies économiques sur un territoire ou dans une organisation
- Identifier les potentialités de développement et activer des réseaux d'acteurs sur un territoire
- Elaborer et mettre en oeuvre des études de faisabilité et des plans d'action
- Accompagner des porteurs de projet dans la démarche et les étapes de la création d'activités et suivi post-crédation
- Concevoir et évaluer les dispositifs de financement
- Intervenir dans la mise en place et l'évaluation de projets de développement ou de programmes relevant de la coopération internationale
- Maîtriser le langage juridique et l'anglais en vue de la négociation dans le cadre des opérations internationales

Capacités communes à tous les diplômés de Master :

- Capacité d'abstraction, d'analyse et de synthèse
- Capacité à mobiliser ses connaissances pour identifier et poser une problématique
- Capacité à communiquer et développer une argumentation écrite et orale
- Capacité à circonscrire un objet de recherche et à adopter la méthodologie appropriée

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

N - Activités de services administratifs et de soutien

O - Administration publique

G - Santé humaine et action sociale

82 - Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises

88 - Action sociale sans hébergement

94 - Activités des organisations associatives

- Organismes publics et parapublics partenaires des opérations de développement local
- Entreprises privées
- Collectivités territoriales
- ONG
- Associations
- Coopératives
- Institutions financières

- Bureaux d'Etudes
- Chargé de mission auprès des collectivités territoriales
- Chargé d'études socio-économiques
- chef de projet Zone Franche Urbaine
- chef de projet GPV
- Agent de développement local
- Chef de projet ou mission ONG

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1404 : Mise en œuvre et pilotage de la politique des pouvoirs publics

K1402 : Conseil en Santé Publique

K1203 : Encadrement technique en insertion professionnelle

K1802 : Développement local

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Des modalités de contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme. Celles-ci sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Chaque bloc d'enseignement a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Le nombre de crédits par unité d'enseignement est défini sur la base de la charge totale de travail requise et tient donc compte de l'ensemble de l'activité exigée : Volume et nature des enseignements dispensés, travail personnel requis, des stages, mémoires, correspondant à l'acquisition de 120 ECTS au-delà du grade licence.

Quand les parcours-types identifient des blocs d'enseignement qui correspondent à des blocs de compétences, ceux-ci sont détaillés dans la fiche de l'établissement

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	Le contrat d'apprentissage est une voie possible si l'ingénierie le permet
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat de professionnalisation	X	Le contrat de professionnalisation est une voie possible si l'ingénierie le permet
Par candidature individuelle	X	Possible pour partie du diplôme par VES ou VAPP
Par expérience dispositif VAE	X	Le jury est composé d'enseignants-chercheurs et de professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Autres certifications : Aucun lien avec d'autres certifications	Aucun accord européens ou internationaux

Base légale

Référence du décret général :

- Arrêté du 25 avril relatif au diplôme national de master, publié au J.O. du 27 avril 2002
- Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national master
- Décret VAE - Code de l'éducation : article L613 modifié par la loi n°2015-366 du 31 Mars 2015
- Arrêté du 23 mai 2016 accréditant l'Université Lyon II en vue de la délivrance de diplômes nationaux

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

- Arrêté du 25 avril relatif au diplôme national de master, publié au J.O. du 27 avril 2002
- Arrêté du 4 février 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national master

- Décret VAE – Code de l'éducation : article L613 modifié par la loi n°2015-366 du 31 Mars 2015
- Arrêté du 23 mai 2016 accréditant l'Université Lyon II en vue de la délivrance de diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

- Décret VAE – Code de l'éducation : article L613 modifié par la loi n°2015-366 du 31 Mars 2015

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

univ-lyon2

<https://www.univ-lyon2.fr/>

Autres sources d'information :

univ-lyon2

univ-lyon2

Lieu(x) de certification :

UNIVERSITE LUMIERE - LYON 2 : Auvergne Rhône-Alpes - Rhône (69) [Lyon]

Université Jean Monnet - Saint-Etienne : Auvergne Rhône-Alpes - Loire (42) [Saint-Etienne]

Université Lumière Lyon 2

86 rue Pasteur

69635 Lyon cedex 07

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Université Lumière Lyon 2

Campus Berges du Rhône

16/18 quai Claude Bernard

69365 Lyon cedex 07

Historique de la certification :